



## Crise du Covid : qui gagne, qui perd dans le CAC 40 ?

Mémo N°55

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et ses répercussions sur le plan économique. L'économie dans sa globalité a été affectée, ainsi le PIB de la France devrait chuter de 11% selon les estimations de l'Insee. Au niveau mondial, la baisse pourrait être d'environ 5%.

Pour autant cette crise n'est pas uniforme et n'atteint pas toutes les entreprises de la même manière. Il s'agit donc ici de s'intéresser aux entreprises qui ont pu sortir leur épingle du jeu.

### Les géants mondiaux de la technologie et de l'industrie pharmaceutique à la fête

La crise sanitaire a bouleversé l'économie et nos modes de vie. Ainsi, les entreprises qui proposaient des biens et services déjà adaptés à ce nouveau mode de vie à distance, avec des relations sociales très dégradées, ont pu prospérer durant cette crise. Il s'agit donc essentiellement des entreprises dans le secteur des technologies mais également, assez logiquement, des sociétés de l'industrie pharmaceutique.

Selon Oxfam, les 32 sociétés les plus profitables du monde devraient faire 109 milliards de \$ de profits de plus que prévu en 2020. On retrouve l'ensemble des GAFAM<sup>1</sup> dans le top 15 de ces sociétés qui ont le plus profité de la crise.

Pour preuve, l'indice boursier américain NASDAQ 100, tourné vers les entreprises technologiques, a augmenté de près de 40% depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Par comparaison, le Dow-Jones, indice plus généraliste, a augmenté de « seulement » 5%.

Autre preuve de ces énormes profits réalisés et à venir pour ces entreprises spécialistes de la vie à distance, l'entreprise Zoom a récemment atteint une capitalisation de plus de 150 milliards de \$ soit autant que les 15 plus grosses compagnies aériennes du monde.

### Les grandes sociétés françaises, des résultats très disparates

Bien qu'il s'agisse d'un choc global, l'impact selon les secteurs est très différent. En effet, selon la nature de l'activité, les restrictions n'ont pas été les mêmes pour toutes les entreprises. Par exemple, les restrictions pesant sur l'activité hôtelière et sur les déplacements internationaux ont engendré une baisse de plus de 50% du chiffre d'affaires d'Accor au premier trimestre 2020 par rapport à 2019. A l'inverse Carrefour a vu son chiffre d'affaires augmenter de 7% sur la même période.

Pour l'ensemble du CAC 40, l'impact global a été une baisse du chiffre d'affaires de 16%.

<sup>1</sup> GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft

Pour ce qui est des résultats financiers, 26 sociétés ont affiché un résultat positif. A l'inverse, 14 ont affiché des pertes. Cependant, pour Carrefour par exemple la perte a été très fortement réduite. Elle n'était que de 21M d'euros contre 458M au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Par ailleurs, le résultat net ajusté (c'est-à-dire sans prendre en compte les éléments non récurrents) est largement positif, à hauteur de 253 millions d'euros.

Seules 6 sociétés ont vu leurs résultats s'améliorer. Une mention spéciale pour Sanofi qui en plus d'avoir réussi à améliorer son résultat courant, a cédé une partie de ses parts dans la société Regeneron, entreprise de biotech proposant un traitement contre le coronavirus. Sanofi a donc pu revendre ses titres à très bon prix en mai 2020.

Selon l'IPP<sup>2</sup>, durant le premier confinement, environ 25% des entreprises (en % de la valeur ajoutée globale) n'ont pas vu leur chiffre d'affaires se réduire, voire l'ont vu augmenter, par rapport à l'année précédente. Au contraire, pour certaines, l'impact se chiffre à plus de 90% du chiffre d'affaires voire même 100% pour certaines entreprises fermées administrativement (ex : boîtes de nuit).

## Distribution des dividendes

Certaines entreprises avaient suspendu leur versement de dividendes, qui intervient généralement au 2<sup>ème</sup> trimestre c'est-à-dire au cœur de la première vague de coronavirus, et s'étaient donné rendez-vous un peu plus tard dans l'année afin de revoir la situation. Ainsi, durant l'été, Bouygues a pris la décision de verser le dividende habituel, revenant simplement sur un dividende exceptionnel initialement prévu.

Au total, 11 sociétés du CAC 40 n'ont pas versé de dividendes dont les 3 banques (BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale) et auxquelles il faut ajouter notamment Engie, Renault, Airbus ou encore Saint-Gobain.

Pour ne pas affoler ses actionnaires, dans le communiqué de presse d'Engie annonçant notamment l'annulation du dividende pour cette année, on peut tout de même lire que « Le Conseil d'Administration d'ENGIE a {...} affirmé l'engagement d'ENGIE de verser un dividende à l'avenir. ».

Il s'agira donc d'être vigilant l'année prochaine à ce qu'il n'y ait pas de rattrapage. Et ce d'autant plus que les dividendes versés au printemps prochain sont censés l'être au titre des résultats de l'année 2020. La résurgence de l'épidémie et l'incertitude qui règne rendent injustifiable un rattrapage de ces dividendes. Il est au contraire indispensable pour les entreprises de renflouer leurs fonds propres et garantir leur pérennité et surtout investir plutôt que satisfaire leurs actionnaires court-termistes.

---

<sup>2</sup> Institut des Politiques Publiques. <https://www.ipp.eu/actualites/resultats-entreprises-impact-de-la-crise-et-des-mesures-budgetaires-2020-2021/>

## Des mesures budgétaires mal ciblées

Les mesures d'urgence prises pour venir en aide aux entreprises (chômage partiel, PGE<sup>3</sup>, exonérations de cotisations, fonds de solidarité pour les entreprises) ont été plutôt bien ciblées dans l'ensemble c'est-à-dire qu'elles ont bénéficié en priorité aux entreprises les plus en difficulté.

Relativement à leur valeur ajoutée, les très grandes entreprises ont été plus aidées que les grandes entreprises notamment du fait d'un recours important aux PGE. Mais dans l'ensemble elles ont bénéficié de moins d'aides que les plus petites entreprises (plus concernées par les fermetures administratives, etc.).

En revanche, ce qui pose problème c'est la répartition des « aides » pérennes incluses dans le Projet de Loi de Finances 2021.

Les deux principales mesures sont la baisse de l'impôt sur les sociétés (c'était déjà acté, il s'agit d'une baisse progressive entre 2018 et 2022) et de la baisse des « impôts de production » pour 10 milliards d'euros par an.

Par définition, la baisse de l'impôt sur les sociétés concerne les entreprises qui font du bénéfice. Ce sont donc les entreprises qui ont maintenu un résultat positif en 2020 qui profiteront de cette baisse de l'impôt sur les sociétés. Maintenir une aide qui ne profite qu'aux entreprises en bénéfice n'a pas grand sens dans un budget axé sur la relance et l'aide aux entreprises en difficulté.

Pour ce qui est de la baisse de 10 milliards d'euros des « impôts de production », peu de surprises là aussi. Rappelons qu'il s'agissait d'une revendication du Medef et les chiffres montrent bien que ce sont les plus grandes entreprises qui profiteront le plus de cette baisse d'impôts, indépendamment de l'impact de la crise sur leur activité. Au contraire, les petites entreprises ne profiteront que très peu de cette baisse d'impôt.

La crise a donc servi de prétexte pour consentir à une nouvelle baisse d'impôt pérenne pour les entreprises. Les entreprises non touchées par la crise sont celles qui vont le plus profiter de cette nouvelle fiscalité. Il s'agit en réalité d'aider les grandes entreprises « quoiqu'il en coûte », peu importe l'absence de justifications économiques et sociales de ces mesures.

Montreuil, le 10 décembre 2020

---

<sup>3</sup> PGE : Prêt Garanti par l'État